

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VENDEVILLE**

Séance publique du Vendredi 26 mars 2026

Président Ludovic PROISY
Secrétaire de séance Charline DECARNIN

Convocation envoyée le 23 mars 2026

Lieu de séance : Salle Paul Buisine

Nombre de membres du Conseil Municipal : 19

Nombre de présents au vote : 15

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de procurations : 04

Membres présents :

Ludovic PROISY	Charline DECARNIN	Séverine DEPRIECK
Christelle DELEPLACE	Patricia WATELAR	Franck PERRAULT
Fabrice VAN BELLE	Pascal CARPENTIER	Alexandre HERLIN
Judith TERNIER	Catherine BRULIN	Clémentine RIOU
Yves MARTIN	Patrick THIEFFRY	
Isabelle CANDELIER		

Membre(s) absent(s) ayant donné procuration :

Olivier **MORVAN** ayant donné procuration à Fabrice **VAN BELLE**
Jorge **CORREIA DOS SANTOS** ayant donné procuration à Ludovic **PROISY**
Charline **BERTHE** ayant donné procuration à Charline **DECARNIN**
Maurice **VANDEWALLE** ayant donné procuration à Judith **TERNIER**

Membre(s) absent(s) excusé(s) :

\

Membre(s) absent(s) :

\

Le quorum est atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

DELIBERATION | N°VDV19_20260326

Vote du Budget Primitif – BP 2026

M. Le Maire EXPOSE que le Budget Primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

Par cet acte, la commune de Vendeville est autorisée à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Envoyé en préfecture le 04/04/2026

Reçu en préfecture le 04/04/2026

Publié le



ID : 059-215906090-20260326-VDV19_20260326-DE

Considérant qu'au titre de la fongibilité des crédits permise par la nomenclature M57, le présent BP 2026 autorise M. Le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) au sein de la section de fonctionnement et d'investissement, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section,

Considérant que le budget primitif 2026 de la commune de Vendeville en équilibre réel et sincère en dépenses et recettes comme suit :

SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES			RECETTES		
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	85 175,94 €	001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00 €
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	021	Virement à la section de fonctionnement	281 456,29 €
041	Opérations Patrimoniales	430 000,00 €	040	Opération d'ordre de transfert entre sections	0,00 €
16	Emprunts et dettes assimilés	37 572,00 €	041	Opérations Patrimoniales	430 000,00 €
20	Immobilisations incorporelles	15 500,00 €	10	Dotations, fonds divers et réserves	151 113,21 €
21	Immobilisations corporelles	359 224,08 €	13	Subventions d'investissement	79 902,52 €
23	Immobilisations en cours	15 000,00 €	16	Emprunts et dettes assimilées	0,00 €
			21	Immobilisations corporelles	0,00 €
			23	Immobilisations en cours	0,00 €
		942 472,02 € €			942 472,02 € €

SECTION FONCTIONNEMENT

DEPENSES			RECETTES		
011	Charges à caractères générales	1 141 143,45 €	002	Résultat de fonctionnement reporté	842 096,23 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 225 000,00 €	013	Atténuations de charges	52 000,00 €
023	Virement à la section d'investissement	281 456,29 €	042	Opération d'ordre de transfert entre sections	0,00 €
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	174 500,00 €
65	Autres charges de gestion courante	175 300,00 €	73	Impôts et taxes	738 178,00 €
66	Charges financières	3 700,00 €	73	Fiscalité locale	864 985,00 €
67	Charges exceptionnelles	12 000,00 €	74	Dotations, subventions et participations	151 840,51 €
68	Dotations aux amortissements et aux prévisions	0,00 €	75	Autres produits de gestion courante	15 000,00 €
			77	Produits exceptionnelles	0,00 €
			78	Reprise sur amortissements et aux prévisions	0,00 €
		2 838 599,74 €			2 838 599,74 €

Considérant qu'il y a lieu de procéder au vote du Budget Primitif de la commune de Vendeville pour l'exercice 2026 ;

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur le projet du Budget Primitif 2026 et :

- D'APPROUVER le Budget Primitif 2026 de la commune selon

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	942 472,02 €	942 472,02 €
FONCTIONNEMENT	2 838 599,74 €	2 838 599,74 €
TOTAL	3 781 071,76 €	3 781 071,76 €

- D'AUTORISER M. Le Maire à procéder à des mouvements de crédits entre les chapitres de la section de fonctionnement et d'investissement dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles,
- DE CHARGER M. Le Maire de l'exécution de la présente décision.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
CECI EXPOSÉ ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, DÉCIDE**

- D'APPROUVER le Budget Primitif 2026 de la commune selon les masses financières ci-dessus,
- D'AUTORISER M. Le Maire à procéder à des mouvements de crédits entre les chapitres de la section de fonctionnement et d'investissement dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles,
- DE CHARGER M. Le Maire de l'exécution de la présente décision.

SCRUTIN	POUR : 19	CONTRE : 00	ABSTENTION : 00
----------------	------------------	--------------------	------------------------

Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an, susdits.

Pour extrait conforme et rendue exécutoire par sa transmission en Préfecture du Nord

Le secrétaire de séance


Charline DECARNIN

Le Maire


Ludovic PROISY